



CAATFA

DIVISION DU
PERSONNEL
SCOLAIRE



Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

Les grèves ne visent pas à mettre les étudiants à risque

Les conditions de travail du personnel scolaire sont les conditions d'apprentissage des étudiants.

Le personnel scolaire et les étudiants partagent un intérêt commun, celui d'une éducation de qualité. Lorsque les effectifs des classes sont raisonnables et les enseignants ont assez de temps à consacrer à leurs étudiants, ces derniers en profitent inévitablement. Lorsque l'employeur prend des mesures pour porter atteinte à cette qualité ou pour la diminuer, le personnel scolaire réagit pour la protéger.

Dans 15 rondes de négociations depuis la création des collèges, on compte 12 votes de grève et seulement trois grèves.

Les grèves sont source de grande inquiétude pour les étudiants. Mais malgré les grèves, on a toujours réussi à terminer l'année scolaire.

Les grèves ont-elles comporté des avantages pour les étudiants? Oui.

√ La grève de 1984 a entraîné la création du FCT et des limites connexes en ce qui concerne la charge de travail. L'embauche subséquente d'autres enseignants a permis de réduire l'effectif des classes et la charge de travail des enseignants, et de prévoir du temps pour l'aide aux étudiants en dehors des heures de classe.

√ La grève de 1989 a permis de renforcer les limites en matière de charge de travail. Elle a empêché l'employeur de reprendre les améliorations qui avaient été obtenues en 1984 et 1987.

√ La grève de 2006 a servi à prévenir d'autres reculs en ce qui concerne la qualité, à s'adapter à un cadre d'apprentissage changeant et à découvrir des façons de faire face au nombre toujours croissant d'étudiants dans les collèges. La mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la charge de travail permettra largement d'aligner le réseau des collèges au système d'éducation postsecondaire ontarien.

Bien entendu, une grève est inévitablement source de perturbations pour les étudiants des collèges. Il est toujours préférable d'aboutir à une entente négociée. Mais l'objectif numéro un ici est d'améliorer la qualité de l'éducation et d'améliorer le réseau des collèges. Dans cette ronde, on devrait pouvoir conclure une entente. Une telle entente doit toutefois être équitable et refléter les réalités d'un milieu d'enseignement postsecondaire.

Le 13 janvier, Votez OUI



Distribution autorisée par Ted Montgomery (président) et Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO